

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 10 avril 2024

Convocation : 5 avril 2024 - Date d'affichage : 5 avril 2024

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures à Saint Léger sous la Bussière - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 24

Absents excusés : M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos)

Pouvoirs : M. Emmanuel ROUGEOT à Mme Sylvie DUPONT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Pierre LAPALUS

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND (Saint-Point) – M. Thierry BERNET (Serrières) - M. Christophe BALVAY (Trambly) – M. Jean-Michel ROZIER (Trivy) - Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres).

Attribution du marché d'aménagement d'un ténement

aire ex Forêts Sciages 71 – Longverne à Montmelard

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2021-7 du 4 février 2021 approuvant l'aménagement et la requalification du ténement foncier « ex-Forêts sciages » situé parcelle AI 182 à Montmelard,

Vu la délibération n° 2023-56 du 9 novembre 2023 décidant de déclarer sans suite pour cause d'infiructuosité les lots n° 3, 4, 6, 7, 10 et 11 et de relancer une procédure de consultation,

Le Président rappelle que, pour les travaux d'aménagement d'un ténement communautaire ex Forets Sciages 71 – Longverne à Montmelard, une nouvelle procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les lots déclarés sans suite pour cause d'infiructuosité à l'issue de la procédure de consultation du 18 septembre 2023.

Ce nouveau marché a été relancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 22 novembre 2023 pour une remise des offres fixée au 11 janvier 2024 et comprenait les lots suivants :

Lot n° 1 : Charpente métallique

Lot n° 2 : Couverture - Bardage métallique

Lot n° 3 : Portes industrielles

Lot n° 4 : Plâtrerie - Isolation - Peinture

Lot n° 5 : Électricité courants forts/faibles

Lot n° 6 : Plafonds suspendus

Les offres reçues ont été analysées selon les critères établis dans le règlement de consultation suivants :

- Prix des prestations, avec une pondération à 45 %,
- Valeur technique de l'offre, avec une pondération de 55 %, jugée au vu du mémoire technique et décomposée comme suit :
 - * Moyens humains et matériel affectés à l'opération : 10 %
 - * Qualité des matériaux : 20 %
 - * Qualité de la méthodologie, organisation du chantier : 20 %
 - * Qualité des modalités prévues pour l'hygiène et la sécurité du chantier, le respect de l'environnement et la gestion des déchets : 5 %

Après analyse des propositions, le Président propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot	Cout prévisionnel en € HT	Titulaire retenu	Offre retenue en € HT
LOT 01 - CHARPENTE METALLIQUE	50 000,00 €	COMEP - SICOP - 71800 Gibles	69 172,00 €
LOT 02 - COUVERTURE / BARDAGE METALLIQUE	158 000,00 €	BAUX SAS - 71000 Mâcon	149 075,41 €
LOT 03 - PORTES INDUSTRIELLES	25 000,00 €	AB FERMETURES - 21600 Longvic	16 060,00 €
LOT 04 - ISOLATION PLATRIERIE PEINTURE	27 000,00 €	SL2P DECORATION - 71520 Tramayes	18 275,40 €
LOT 5 - ELECTRICITE COURANTS FORTS FAIBLES	80 500,00 €	DUCLUT	67 191,65 €
LOT 6 - PLAFONDS SUSPENDUS	2 500,00 €	SAS MCP - 01320 Chalamont	2 555,10 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-19

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer comme suit le marché d'aménagement d'un ténement communautaire ex-Forêts Sciages 71 – Longverne à Montmelard :

- Lot n° 1 « Charpent métallique » attribué à COMEP SICOP BP n° 1 71800 GIBLES pour un montant de 69 172,00 € H.T.,
- Lot n° 2 « Couverture / Bardage métallique » attribué à BAUX 148 rue des Pommiers 71000 MACON pour un montant de 149 075,41 € H.T.,
- Lot n° 3 « Portes industrielles » attribué à AB Fermetures 10 rue du Paquier 21600 LONGVIC pour un montant de 16 060,00 € H.T.,
- Lot n° 4 « Isolation Plâtrerie Peinture » attribué à SL2P Décoration ZA Les Terreaux 71520 TRAMAYES pour un montant de 18 275,40 € H.T.,
- Lot n° 5 « Electricité courants forts/faibles » attribué à DUCLUT ET FILS SAS 45 rue des Palisses 01570 FEILLENS pour un montant de 67 191,65 € H.T.,
- Lot n° 6 « Plafonds suspendus » attribué à MCP Lieu-dit Bérard 1300 route du Plantay 01320 CHALAMONT pour un montant de 2 555,10 € H.T.,

➤ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe ZA Longverne 2024,

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20240410-2024_19-DE

DELIB 2024-19